

# UN CITOYEN UN VOTE

## PROPOSITION POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE (PAR NICHOLAS MICHAEL ROBINSON)

Le présent mémoire est une proposition en vue de changer le système électoral. Il ne s'agit pas d'un argument fondé sur des données probantes et ne s'appuie pas sur des références externes. Il se veut plutôt une idée de système fonctionnant selon une dynamique différente. L'objectif est de garder le tout le plus concis possible, tout en tentant de répondre aux objections les plus évidentes.

Voici une liste des problèmes potentiels associés au système électoral actuel :

- Absence d'imputabilité – si un député fait une promesse pour se faire élire, puis ne respecte pas cette promesse, ou s'il déguise ses véritables intentions pour se faire élire, les électeurs ne peuvent rien y faire pendant quatre ans.
- Absence de proportionnalité de la représentation – cette question fait couler beaucoup d'encre, mais le simple fait qu'il n'y ait pas de consensus semblerait indiquer qu'aucune méthode ne peut dissiper entièrement toutes les préoccupations.
- Absence de mobilisation des électeurs et faible taux de participation.
- Absence de représentation – si mon candidat perd, je peux raisonnablement douter que le candidat rival représentera convenablement mes préoccupations au Parlement.

On pourrait régler ces problèmes en apportant les changements suivants au système électoral, qui sont simples, bien que, il faut le reconnaître, radicaux :

1. **Vote par Internet – la mise en œuvre d'un mode de scrutin protégé, accessible et anonyme au moyen d'un logiciel à code source ouvert (c'est-à-dire un code vérifiable pour assurer la sécurité), en utilisant peut-être la technologie de chaîne de blocs répartie.**
2. **Vote pondéré – au lieu que chaque député obtienne une seule voix au Parlement, chaque député vote selon le poids du nombre de citoyens ayant voté pour lui (voir le point suivant).**
3. **Vote mobile – les citoyens peuvent changer/déplacer leur vote en tout temps, ce qui permet une proportionnalité absolue de la représentation, ainsi qu'une imputabilité en temps réel. Ce dernier élément est la clé et est nécessaire pour contrer les dangers du vote par Internet.**

Ma proposition permet de maintenir les avantages de la démocratie représentative et des politiciens de carrière, ainsi qu'un système permettant d'élire aux quatre ans des députés selon leurs lieux géographiques. Cependant, je propose que ceux qui estiment ne pas être représentés puissent déplacer leur vote vers un autre député qui peut être situé à proximité de leur lieu de résidence ou non. Par exemple, tous les verts au pays déplaceraient vraisemblablement leurs votes vers Saanich—Gulf Islands, et Elizabeth May se retrouverait avec un vote relativement plus lourd que ses collègues des autres partis, ce qui serait nécessaire pour bien représenter les points de vue du Parti vert à l'échelle du pays. Selon une version moins extrême, les citoyens pourraient simplement déplacer leurs votes vers le candidat défait du parti pour lequel ils ont voté de sorte à voter au plan local dans la mesure du possible, tout en étant représentés et en ayant un vote qui compte.

Il ne s'agit pas de démocratie directe puisque les représentants agiraient comme filtre entre les électeurs et le Parlement, dans le cadre de débats sérieux. Comme ils ne pourraient pas se reposer sur des nombres aussi solides, on pourrait s'attendre à un rehaussement de la teneur, du sérieux et de la productivité des

débats, puisque les députés voudraient toujours convaincre le plus grand nombre de collègues possibles pour être plus sûrs.

Les principales objections à l'égard de cette proposition, lorsqu'elle a été soulevée dans les forums, portaient uniquement sur le vote par Internet, comme suit :

- Le vote par Internet ne peut pas être anonyme – cette question relève essentiellement des mathématiciens et des cryptographes. Je ne vois pas pourquoi, après avoir ouvert une session au moyen de justificatifs d'identité valides, il ne serait pas possible de créer une empreinte numérique à sens unique qui agirait comme jeton de vote et empêcherait ainsi de compter plus d'une fois le vote de la personne, tout en interdisant à quiconque d'entrer dans le système pour retracer le vote jusqu'à cette personne. La question de savoir si une personne doit être autorisée ou non à vérifier son propre vote ou si elle doit simplement voter de nouveau chaque fois est un détail.
- Le vote par Internet ne peut pas être anonyme parce que le gouvernement peut voir votre adresse IP lorsque vous ouvrez une session pour voter – il n'est pas nécessaire d'empêcher que l'on voie si vous avez voté ou non, il faut seulement que votre vote soit anonyme. Après tout, tout le monde peut aussi vous voir entrer dans le bureau de vote.
- Le vote par Internet ne peut pas garantir la protection des renseignements personnels et prémunir contre toute influence extérieure, que l'on pense à l'achat de vote, à l'intimidation ou aux pressions sociales – dans le système actuel, qui permet seulement de changer son vote aux quatre ans, cela pourrait théoriquement être un problème, bien que de tels truquages de vote seraient très laborieux à mettre en application. Cependant, dans un système comme celui proposé, qui permet le déplacement des votes en tout temps, de telles interférences seraient inutiles. Vous pourriez acheter mon vote ou me menacer avec une arme à feu, mais dès que vous quitteriez la pièce je pourrais modifier mon vote à ma guise. Il en serait de même en cas de piratage du système. Dans un système à source ouverte, les vulnérabilités diminueraient avec le temps, mais même en cas de réussite du piratage, les électeurs pourraient rapidement corriger la situation, réduisant ainsi toute motivation de pirater le système.

L'autre critique est que tous n'ont pas accès à Internet. Afin que personne ne soit pénalisé par cette proposition, le système actuel des isolements serait maintenu, mais ceux-ci seraient munis de terminaux. Les bibliothèques pourraient être mises à contribution.

On pourrait, et cela est vraisemblablement ce que l'on ferait, combiner les modifications proposées dans le présent mémoire avec la représentation proportionnelle mixte ou autres formes de représentation proportionnelle. Cependant, même avec le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT), il serait possible d'atteindre en grande partie les objectifs, le seul problème réel étant l'absence de candidats de partis minoritaires pour lesquels voter (p. ex. si May perd son siège, vers qui les verts déplaceraient-ils leurs votes?).

Pour autant que je sache, cette proposition ne nécessiterait aucune modification constitutionnelle.